

cour d appel probleme d'avoué

Par marie5906, le 17/01/2008 à 13:19

Bonjour,

mon ex conjoint a entamé une procedure en cour d'appel pour un jugement de garde d'enfant. après verification auprès de la cour d'appel, son avocate n'a toujour pas transmi le nom de son avoué,mon avocat lui a fait le nécessaire.

il semble que nous avons 4 mois a la date de demande d'appel pour faire connaitre nos avoués .

une dame au greffe (je pense!!!) m'a expliqué que sans nouvelle d'un avoué a la date butoire elle sera dans l'obligation de résilier le dossier, et d'attendre une nouvelle demande de mon ex...

quel recour me reste t il actuellement car je paye mon avocat et je soupçonne mon ex d'etre sans argent donc de ne pas pouvoir assumer ses propres frais d'avocat...(mon avocat n'est pas encore informé de la situation) je ne peux pas rester dans une tel position.

Par Camille, le 18/01/2008 à 14:48

Bonjour,

Quoi vous dire, à part voir votre avocat ?

Et lui "tanner le cuir" pour que lui-même en face autant auprès de la partie adverse.